

Sous la présidence de Monsieur Denis SOURICE, Maire,

Etaient présents : Sylvie BOISSINOT, Roland GERFAULT, Bénédicte BOSSARD, Xavier RIPOCHE, Adjoint, Dominique BESNIER, Joseph CAILLEAU, Marie-Josèphe AUDOIN, Dominique POHU, Joël LANDREAU, Jean-Michel TAILLÉ, Marie-Bernadette AUDOUIN, Rachel HÉRAULT, Sophie DURAND, Alain PENSIVY, Monique GUINAUDEAU, Jérôme BOIDRON, Paul CLÉMENCEAU, Marie-Isabelle TROISPOILS, Geneviève GAILLARD, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Louis-Marie BAUMIER, Marie-Hélène FOUCHER (pouvoir à Xavier RIPOCHE), Nathalie JOLIVET (pouvoir à Bénédicte BOSSARD).

Secrétaire de séance : Monique GUINAUDEAU a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 mai 2015 a été adopté à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : présentation des rapports d'activités 2014 « déchets » et « SPANC » de la Communauté de Communes Moine et Sèvre. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

1. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A) Culture

Bénédicte Bossard informe que le week-end culturel, programmé initialement lors des journées du patrimoine en septembre, va sans doute être décalé aux 3 et 4 octobre 2015.

La commission travaille à l'élaboration du programme avec les partenaires associatifs habituels. Les animations seraient réparties dans divers locaux communaux et autour du plan d'eau.

Un concours photos sera organisé par la commission culture au 1^{er} semestre 2016.

B) Sport

Xavier Ripoché communique sur la rencontre du 21 mai dernier avec les élus de Saint Macaire, lesquels recherchent des créneaux horaires dans les salles environnantes pour le basket. Il leur a été répondu que les salles de Saint André ne pouvaient offrir, en l'état actuel, de plages horaires aux clubs extérieurs.

Par ailleurs, la Commune de Saint Macaire confirme des besoins de créneaux horaires qui ne pourraient être satisfaits, semble-t-il, que par l'ajout d'un équipement supplémentaire. Ils réfléchissent également à la restructuration de la salle "Jacques Secrétin" dédiée au Tennis de Table, mais qui n'est pas utilisée en capacité maximum.

2. SUJETS DONNANT LIEU A DELIBERATION

Xavier RIPOCHE s'est retiré de la séance lors des débat et vote de la 1^{ère} délibération.

N°2015-06-02/01

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner déposée en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de préemption urbain sur l'immeuble suivant :
7 rue du Carrefour Rouge : immeuble bâti cadastré AC n°179 d'une contenance de 3553 m².

N°2015-06-02/02

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

18 rue des Landes : immeuble bâti cadastré section A n°2901 d'une contenance de 731 m²,

35 rue Jeanne d'Arc : immeuble bâti cadastré section AC n°44, 45, 46 et 207 d'une contenance de 800 m².

N°2015-06-02/03

Objet : Modification des rythmes scolaires – rentrée 2015 – approbation du projet éducatif territorial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 alinéa 1, L.2121-29, L.2122-21, L.2131-1, L.2131-2 1° et L.2331-4 10° et 13°,

Vu la loi n°2013-77 du 24 janvier 2013 qui pose la réforme des rythmes scolaires et une modification de la semaine scolaire,

Vu le projet éducatif territorial approuvé par le Conseil Municipal le 1^{er} juillet 2014 et la convention relative à sa mise en place validée par les diverses instances,

Considérant que les modifications qui seront effectives à la rentrée 2015/2016 nécessitent la passation d'un avenant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, l'avenant n°1 au projet éducatif territorial, tel qu'annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

N°2015-06-02/04

Objet : Budget assainissement 2015 : décision modificative n°1

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Considérant la nécessité d'ajuster le budget assainissement 2015,

DECIDE de modifier le budget assainissement 2015 comme suit :

Libellés	Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dotations aux amortissements	6811	50 €		
Dépenses imprévues	022	-50 €		
	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses imprévues	020	50 €		
Amortissement des biens			2813	50 €

N°2015-06-02/05

Objet : Gratification pour Romain BODET - stagiaire aux services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'enseignement et de formation professionnelle agricole a été passée avec la MFREO « Institut Rural des Mauges » de BEAUPREAU (Maine et Loire) pour l'accueil de Romain BODET, élève de classe de seconde NJPF (préparant le BAC PRO Travaux paysagers) dans l'établissement scolaire, au sein des services techniques municipaux.

L'établissement préconise un barème de gratification pour tenir compte du travail accompli par le stagiaire qui, tout en se formant, rend des services à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de verser à Romain BODET une gratification de 800 euros pour le travail accompli au cours de sa période de présence au sein des services techniques municipaux de septembre 2014 à juin 2015.

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 6228 du budget communal 2015.

Objet : Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il précise les différentes modalités de répartition possibles (de droit ou dérogatoires) entre l'EPCI et ses communes membres.

Par délibérations conjointement prises avant le 30 juin de l'année de répartition par l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers et par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité simple, la répartition du prélèvement entre l'EPCI et ses communes membres peut être fixée librement. Le bureau des Maires propose à l'ensemble des Conseils Municipaux de maintenir, pour 2015, les montants alloués aux 10 communes en 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la répartition du FPIC 2015 comme suit :

Collectivités	Répartition FPIC 2015
Communauté de Communes Moine et Sèvre	501 029 €
La Renaudière	3 537 €
Le Longeron	7 513 €
Montfaucon-Montigné	6 168 €
Roussay	4 272 €
Saint André de la Marche	9 636 €
Saint Crespin sur Moine	5 714 €
Saint Germain sur Moine	7 907 €
Saint Macaire en Mauges	17 796 €
Tillières	6 760 €
Torfou	7 067 €
TOTAL	577 399 €

Objet : ZA Les Alouettes**Convention de partenariat financier avec la CCMS pour l'aménagement de la rue Simone Veil**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que des travaux d'aménagement d'une liaison piétonne sur la rue Simone Veil sont en cours de réalisation. Les dépenses de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie ont été engagés par la Communauté de Communes Moine et Sèvre pour l'ensemble du linéaire qui comprend une 1^{ère} partie en voirie d'intérêt communautaire et une 2^{ème} partie en voirie communale agglomérée.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les participations de chaque collectivité qui seront consignées dans une convention bipartite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

FIXE la participation indicative de la Communauté de Communes Moine et Sèvre à 118 143.65 € HT et celle de la Commune de Saint André de la Marche à 27 712.71 € HT.

PRECISE que ces montants globaux sont susceptibles d'évoluer à la marge en cas de surplus de travaux constatés en cours de chantier et que les opérations financières et comptables seront réalisées en 2015, au vu des dépenses réellement constatées par chacune des collectivités.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la participation à l'aménagement de la rue Simone Veil avec la Communauté de Communes Moine et Sèvre.

Objet : Rapports d'activités 2014 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que, conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les présidents des EPCI doivent adresser chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ces rapports font l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune aux EPCI peuvent être entendus ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des rapports d'activités 2014 suivants :

- Communauté de Communes Moine et Sèvre : .service déchets,
.service SPANC,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation de ces rapports d'activités,

PRECISE que lesdits rapports d'activités présentés au titre des activités 2014 n'appellent aucune observation.

3. SUJETS DONNANT LIEU A DEBATS ET INFORMATIONS

A) TRAVAUX EN COURS

1) Travaux de voirie – rue Simone Veil

- i. Emprise foncière : une négociation a été nécessaire avec la famille CHOUTEAU pour acquérir une emprise de 150 m² le long de la voie pour aménager la piste cyclable compte tenu du fort dénivelé. Négociation aboutie sur la base de 2.50 €/m².
- ii. Réseau d'eau potable : le positionnement du réseau d'eau potable, en fond de fossé, nécessite de revoir la desserte en assainissement de la parcelle classée en UY. Une solution technique est en cours.

2) Réhabilitation des vestiaires des salles de sport

Les 11 lots sont désormais attribués pour un montant de 279 948.42 € HT (soit -13.36 % par rapport à l'estimation). Une réunion de coordination avec les diverses entreprises et bureaux d'études est programmée le 12 juin 2015. Démarrage des travaux prévu vers la mi-juillet.

3) Drainage terrains de foot

Le démarrage du chantier est reporté d'une semaine (8 juin) en raison d'un match se déroulant sur le terrain d'honneur le dimanche 7 juin 2015.

B) STRUCTURES INTERCOMMUNALES

1) CCMS

- i. Flash 10 : Présentation du document relatant les activités de Moine et Sèvre pour le mois de juin 2015.
- ii. Débat sur le projet de restructuration territoriale : Marie-Isabelle TROISPOILS demande le report du vote sur l'approbation de la commune nouvelle, ce vote étant prévu le 2 juillet 2015. Elle estime que le Conseil Municipal n'a pas assez de données pour voter en toute connaissance (la charte n'a pas été diffusée, le chiffrage est approximatif). De plus, elle précise que ce vote étant lié à l'adhésion de la commune nouvelle à la future intercommunalité du Pays des Mauges, il lui est impossible d'avoir une position claire puisque aucune autre possibilité n'a été étudiée. Ce serait un non choix.

2) SIVOM de l'Avresne

Les élus prennent connaissance des comptes rendus de réunions des 23 mars et 18 mai 2015.

C) DIVERS

Situation de l'emploi : Pôle Emploi recense 128 demandeurs d'emploi fin mars 2015 (54 hommes et 74 femmes dont 93 indemnisés et 35 non indemnisés).

4. DECISIONS DU MAIRE

N°16	Travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires des salles de sport : Lot 1 : Gros-œuvre Lot 3 : Couverture bacs acier – bardage Lot 5 : Menuiseries extérieures Lot 6 : Menuiseries intérieures Lot 7 : Plafonds suspendus Lot 8 : Carrelages – chapes – faïences Lot 9 : Peintures – revêtements muraux Lot 10 : Plomberie sanitaires – VMC – chauffage Lot 11 : Electricité	G.R.C. de Cholet GALLARD de Botz en Mauges TRICOIRE de La Romagne APH CONCEPT de La Verrie (85) PLAFA de Cholet MALEINGE de Saint Pierre Montlimart DECOR MOREAU de Cholet BIOTTEAU de Torfou BIOTTEAU de Torfou	39 018.51 € HT 39 701.00 € HT 24 271.00 € HT 14 253.60 € HT 6 463.44 € HT 27 669.02 € HT 10 226.09 € HT 57 420.00 € HT 16 430.00 € HT
N°17	Travaux de finition de voirie – passage de l'Étouble	EUROVIA de Cholet	2 676.90 € HT
N°18	Diverses études pour l'aménagement de la 1 ^{ère} tranche du lotissement de l'Épinay : - Mission de géomètre - Mission d'urbanisme - Mission de maîtrise d'œuvre - Mission d'accompagnement architectural	SCP CHAUVEAU de Chemillé SCP CHAUVEAU (4 100 €) et Cabinet A2 (6 800 €) SCP CHAUVEAU Cabinet A2 de Fargues Saint Hilaire	Total 12 600 € HT 11 900 € HT 35 750 € HT 10 980 € HT
N°19	Acquisition d'un véhicule (camion benne) pour les services techniques	LM Autos de Montaigu (Vendée)	13 900 € HT
N°20	Travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires des salles de sport : Lot 2 : Charpente bois Lot 4 : Cloisons sèches - isolation	SECHET de St André de la Marche NERRIERE de St Germain s/Moine	23 856.10 € HT 16 889.25 € HT

Date à retenir

Conseil Municipal : Jeudi 2 juillet 2015 à 20 h 00